

4 CR B2

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
CTRE COMMERCIAL BAY 2 - 77090 COLLEGIEN
840 133 458 RCS MEAUX
(ci-après la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier mai,
A 08h00,

La société SARL GORAYEB, SARL unipersonnelle au capital social de 7500 €, dont le siège social est situé au 162 A RUE PERRONET 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 520 217 670, représentée par M. Georges GORAYEB agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant ;

Associé Unique de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de la société 4C RESTAURATION de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président à compter de ce jour, sans limitation de durée :

La société SARL GORAYEB,

SARL au capital de 7 500 euros,

Dont le siège social est fixé 162 A rue Perronet, 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 520 217 670 RCS NANTERRE,
représentée par Monsieur Georges GORAYEB , son gérant.

Monsieur Georges GORAYEB, au nom de SARL GORAYEB qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide que la SARL GORAYEB ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Pour la SARL GORAYEB
Monsieur Georges GORAYEB